#### GENDARMERIE NATIONALE PROCES - VERBAL Compagnie ': Unité : DE BT Nº PIÈCE Nº FEUILLE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF C.U. 01484 - PV **01680/95** ANALYSE ET REFERENCES : O B J E T: Enquête suite observation d'un objet volant non identifié par Nous soussigné : gendarme B L , en résidence à Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie. Rapportons les opérations suivantes : Le douze Septembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à sept heures quinze, de permanence au bureau de notre unité, se présente Mr E C policier au Commissariat de P Ce dernier vient nous signaler que ce matin, sur une partie du trajet allant de son lieu de son domicile à son lieu de travail, un objet lumineux volant dans le ciel a suivi son véhicule. Au cours de son audition, Mr E С , demeurant lieu-dit commune de , nous relate les circonstances dans lesquelles cet objet a suivi sa voiture et nous donne une description de ce dernier. et un jeune voisin J Dans son véhicule se trouvaient sa fille A ne désirant pas témoigner. (Piéce n° 2) Les recherches entreprises permettent de découvrir une autre personne témoin de l'objet mystérieux, Mme Bépo. PN demeurant lieu-dit , commune de . Celle-ci nous décrit cet objet comme une multitude de points lumineux formant un rond dans le ciel projeant une lumière continue de couleur blanche. (Piéce n° 3) Contact pris avec Mr R demeurant lieu-dit ' , celui-ci fini par accepter de nous décrire commune l'objet volant qu'il a vu lorsqu'il se trouvait dans la voiture de Mr E A ses dires, le phénoméne était constitué de disques lumineux contenus apparemment dans une forme géométrique dessinant soit un rectangle, soit un cercle, qui tournait sur elle-même émettant une lumiére de couleur blanc terne. (Piéce n° 4) Les faits relatés se sont produits sur les communes de lesquelles sont situées sur la partie sud/sud-est de la ville de Il est établi un plan de situation joint à la présente procédure. Mentionnons que le contrôleur aérien de permanence à la tour de contrôle de l'aéroport de n'a constaté aucun phénomène anormal pendant la période L'enquêteur M. le Préfet Transmis le 1 9 DEC. 1991 Date de clôture 17/11/1995 M. Le Général Commandant la Région aérienne. Direction Générale de la Gendar-

Signature

merie Nationale.

Archives

| Signature et cachet

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

Compagnie :

#### PROCES - VERBAL

Unité:

BT

DE

#### RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 01484 - PV **01680/95** 

01 2

considérée.

Nous avons pris contact avec la Brigade de dépend la commune de auncune personne n'est venue signaler de fait similaire.

Concernant la commune de , celle-ci étant située en zone étatisée, nous avons pris contact avec le Commissariat de aucune procédure concernant les faits énoncés par Mr E C n'a été établie.

A , le 17 Décembre 1995. L'enquéteur

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE GENDARMERIE NATIONALE Compagnie : PROCES - VERBAL DE Unité : RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF BT N° PIÈCE N° FEUILLET AUDITION C.U. 01484 - PV **01680/95** Nous soussigné : gendarme B L , en résidence à Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie. Rapportons les opérations suivantes : Nous trouvant à P , au bureau de notre unité, entendons: , 45 ans, FRANCE, demeurant Lieu-dit fils de marie, Policier, nationalité française, qui déclare le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt quinze à seize heures et vingt six minutes:"--------En tant que policier, je fais parti de l'effectif du Commissariat de et je suis un des deux ilôtiers du ---Le 12 Septembre 1995, vers 06 heures 32, quittant mon domicile pour me rendre sur mon lieu de travail j'ai emprunté comme chaque matin un chemin rural qui rejoint le , axe reliant à bord de mon véhicule personnel.-------Il faisait nuit et le temps était couvert.-----Tout à coup, à environ 500 métres de mon domicile, mon attention s'est portée sur une luminositée dans le ciel située à basse altitude. Sur le moment, je n' ai pas trop preté attention bien qu'étant étonné par ce phénomène bizarre.----Poursuivant ma route sur le chemin rural, je me suis aperçu que cette lumière suivait mon véhicule en zigzagant de gauche à droite à une distance d' environ 10 à 20 métres et à une altitude d'environ 50 métres.--------Cette "l<mark>umiére</mark>" m'a suivie jusqu'au en venant par deux fois face à mon véhicule aprés avoir disparu. --------Cette lumière a donc suivie mon véhicule durant toute la traversée de jusqu'à l'intersection avec la RN . A ce moment-là, cette "lumiére" a disparu subitement. Il me semble qu'elle a pris la direction de ---Concernant la description de ce phénomène. Il était d'une forme légèrement carré ou rectangulaire. Se trouvait sur sa périphérie des lumières qui tournaient sur elles-mêmes projetant une lumiére grisonnante et beige.-----Ce phénoméne se déplacait sur lui-même à une vitesse tantôt rapide, tantôt visible à l'oeil nu.--------Concernant la dimension, je ne peux la dire avec certitude mais avec la luminosité, celle-ci représentait environ 40 métres.--------Cet objet n'a pas été particuliérement menaçant mais la deuxième fois qu'il s'est présenté face à mon véhicule, je dois avouer que j'ai eu peur.--------C'est la seule fois que je vois ce genre de phénoméne dans la région.------Je tiens à ajouter que dans mon véhicule se trouvaient ma fille A et un jeune voisin J RI que j'emméne réguliérement à son lycée au moment des faits. Ces deux personnes ne désirent pas témoigner."" le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à dix sept

> Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration cidessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

L'enquêteur

heures vingt cing.

La pe (spnne entendue

#### GENDARMERIE NATIONALE Compagnie : Inite : BT. C.U. 01484 PV 01680/95

#### PROCES - VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

L'enquêteur

Nº PIÈCE	Nº FEUILLET
03	1

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

, en résidence à Mous soussigné : gendarme B L Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie. Rapportons les opérations suivantes : Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons: , 29 ans, épouse P née le FRANCE, demeurant Lieu-dit fille de divorcée, Serveuse en restauration, nationalité française, qui déclare le premier novembre mil neuf cent quatre vingt quinze à neuf heures et trente et une minutes:"--------Le douze Septembre mil neuf cent quatre vingt quinze, vers six trente, je me trouvais dans mon véhicule et je me rendais sur mon lieu de travail à sur la commune de située lieu-dit ---Pour ce faire, j'ai emprunté comme chaque matin le . Un peu avant d'arriver au garage , mon attention a été attirée par une multitude de points lumineux formant un rond dans le ciel. Les points projetés une lumiére vers le sol. Ce phénomène semblait immobile à une altitude relativement basse, approximativement au niveau d'une ligne haute tension.------Il faisait nuit noire mais j'ai nettement vu ce phénomène qui était distant d'environ 200 métres de mon véhicule. ---Concernant la dimension de ce dernier, il me semble que la circonférence était l'équivalent de deux rond-points -------Concernant la couleur, l'ensemble était <mark>blanc</mark> projetant une lumière continue. ----Voyant ce phénomène en face de moi, je n'ai pas stoppé mon véhicule mais j' ai ralenti. Poursuivant ma route et me garant sur le parking de l'Auberge, le temps que j'éteigne le moteur de mon véhicule et que je descende, le phénomène avait disparu subitement. Je n'ai pas vu ce dernier prendre une quelconque direc tion, la lumière s'est tout à coup éteinte.------J'ai pu observer ce phénomène pendant environ une dizaine de minutes. ---On ne peut pas dire que dire que j'ai eu peur, j'ai été plutôt fascinée par ce que je voyais ------Depuis ce jour, je n'ai pas revu de phénomène semblable.""""---, le premier novembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à dix heures Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration cidessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

## GENDARMERIE NATIONALE Compagnie : Unité : BT C.U. 01484 - PV 01680/95

### PROCES - VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

AUDITION

Nous soussigné : gendarme B L , en résidence à Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie Rapportons les opérations suivantes : Nous trouvant à P , au bureau de notre unité, entendons: , 19 ans, FRANCE, A demeurant Lieu-dit ' fils de célibataire, Lycéen, nationalité française, qui déclare le seize novembre mil neuf cent quatre vingt quinze à quinze heures et sept minutes:"--------Le <mark>12 Septembre 19</mark>95, e<mark>ntre 06 heures 30 et 07 heures</mark>, je me trouvais dans le véhicule de Mr E Cl qui m'amenait ainsi que sa fille à ---Sur la route, entre le lieu-dit où j'habite et le , mon attention a été portéesur un phénomène lumineux dans le ciel qui se déplacait plus ou moins vite. --------C'est un phénomène qui était constitué de disques lumineux apparemment dans un rectangle qui tournait sur lui-même. Les disques émettaient une lumière de couleur blanc terne. Ces disques ne tournaient pas à la même vitesse, ils étaient plus lents. Le brouillard , présent dans le ciel, atténuait la luminosité de ces derniers, ---------Concernant la dimension de ce "rectangle", je l'estime à 30m/20m.----Les disques faisaient entre 1m et 2m.-------Ce phénome ne suivait pas la voiture mais se déplaçait dans le vallon. ---Il effectuait de brefs passages au-dessus de la voiture. Lorsque ce "phénoméne" allait vite, son pourtour faisait penser à un cercle, lorsqu'il allait plus lentement, ce dernier faisait penser à un rectangle.----- A aucun moment, ce phénomène ne s'est montré menaçant.----- C'est la première fois que je voyais ce genre de phénoméne. -----Je ne vois rien d'autre à ajouter."""---le seize novembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à quinze heures quarante. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-

dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

L'enguéteur

La personne entendue

DOMICILE DE MR E C

ITINERAIRE EMPRUNTE PAR MR E C

# Un OVNI survole la voiture d'un policier

es extraterrestres se seraient-ils manifesté hier matin dans le ciel de ? C'est du moins ce qu'affirme un offi-

moins ce qu'affirme un officier de police urbaine, C

E

45 ans, responsable d'un important commissariat de la banlieue de cette ville. « Vers 6 h 30, au volant de ma voiture, en compagnie de ma fille et d'un petit voisin, venant de mon domicile, j'ai aperçu volant au-dessus de nous un curieux objet lumineux qui nous a suivi pendant 5 à 6 kilomètres. Un chauffeur de poids lourd, ma fille et mon voisin l'ont vu aussi.

" Je puis préciser que j'étais à jeun, car je ne mets pas de gnôle dans mon café au lait. Mais, cette fois, j'ai préféré le relater à la gendarmerie compétente dans ces sortes d'affaires.

» Je me souviens d'un rectangle entouré de boules lumineuses et doté d'une sorte de projecteur qui émettait des rayons. » Le « vaisseau spatial » volait au-dessus de sa voiture, parfois à une centaine de mètres, d'autres fois beaucoup plus bas, zigzaguant au-dessous des arbres bordant la route en virevoltant ».

GENDARMERIE NATIONALE Compagnie : PROCES - VERBAL DE Unite : B.T N° PIÈCE N° FEUILLET RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF ANALYSE ET REFERENCES : UBJET : continuation d'enquête suite observation d'un Objet Volant Non Identifie par M. E C Reference: proces-verbal n° 1680/95, en date du 12.09.95, de la BT de Nous soussigne : gendarme F F , en résidence à Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie. Rapportons les opérations suivantes : , en résidence à assisté du gendarme J Le vingt et un décembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à huit heures et vingt minutes, afin de procéder à l'enquête citée en objet, nous procédons à un environnement sur la commune de Pour cela, nous avons trace un axe allant dans le prolongement des endroits où a ete remarque l'objet volant non identifié, par M. E , sur la commune de , puis par Mme P N , sur (cf procès-verbal n° 1680/95 de la BT de Cel axe pourrait correspondre à un itinéraire possible emprunté par le phénomène volant, se déplaçant vers (cf photocopie de carte en annexe I°). tout d'abord sur la commune de , nous avons vu : - au lieu-dit : Mme M , M. BI et M. L - au lieu-dil : Mme J - au lieu-dit : M. R - au lieu-dit : M. R - an light-diff et Mme D : Mme N - au lieu-dil : Mme P - a la Mairie : Mile M , secrétaire de Mairie. - au lieu-dit : Mme G L'enquêteur Date de cioture | Transmis Te 3 OJANVIER 1996 11 M. Le préfet à 06/01/1996

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

1 M.le General Commandant la Region Direction Generale de la Gendarmerie Nationale - Bureau défense opération 1 Archives - Section remerghement. N° 656.9.010/Éd. 2/S.O.M. / BUREAUTIQUE (V. H.) Signature Signature et cachet SDG 648-94-20 000 000

GENDAR	MERIE NATIONALE			CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
ompagnie	# 11	PROCES - VERBA	<del>\</del> L	
Jnite : ₽.T		DE		1
	¥ - FV 00024/96	RENSEIGNEMENT ADMINI	ISTRATIF	N° PIÈCE N° FEUII
				PARSON (1914年)
	parter de phénomène et. 12 Septembre 95, vers (	s gens conlactés, certain range, mais ont ajouté ne pomau, d'objet de forme re nineux	pas avoir vectangulaire	u dans le ciel le ou circulaire,
	•	ns que lors de notre enq		
	revu M. K. qui re	evenait de la boulangerie e	de	# **** **** **** **** ****
	terul-ci nous s journai aura	signate que la boutangér uit lu dans ce quotidien,	e Mme C	, dépositaire du après, un article
	correspondant à cet	evenement. Selon la pr	esse, cette	chose étrange ne
		qu à des essais de fais		
	onolanne sunk	onc la municipalité de	la s	arconnol do collomo.
		pas eu d'essai de laser		
		ns ensuite à Mme C. ntirme ce qu'elle a dit à l		
	Nous décidons d	ionc de nous rendre à		En consultant
	les archives, nous m'av	ons pas vu l'article en qu	uestion	der Trans John Halls Reign 1889 sehre sehrt Hills allen Hills sehr sehr Reign sehr Reign sehr dem dem dem dem
		ite pris contact avec M.		
	a d'articie relatif aux e	ll nous décla ssais de laser de la ville	are n'avoir e de	pas fait, ni vu 
		i contacté les Mairies de renseignement relatif a		et de LA
		rensergnement relativ a		
		e contacter le journal, l		
		ous a été répondu qu'auc		
	onze javier mi:	Fait et clos à neuf cent quatre vingt-se	eize.	, le
		man cana dadote artido se		

L'enquêteur